Projet d’accueil

du service d’accueillantes d’enfants



Chère (future) maman,

Cher (futur) papa,

Nous sommes heureux que vous ayez pensé à notre service d'accueillantes pour accueillir votre (futur) enfant.

À cette occasion, nous vous transmettons notre projet d'accueil.

Nous vous invitons à le lire et à nous faire part de toute question, remarque ou autre à son sujet.

1. Identité et cadre législatifs :

Le service d’accueillantes « Aux p’tits dieux des monts » dépend du Centre Public d’Action Sociale (C.P.A.S.) de Frasnes-lez-Anvaing. Ce service est agréé, depuis août 1980, et subsidiée par l’Office de la Naissance et de l’Enfance (ONE).

Vous pouvez rencontrer l’assistante sociale qui gère le service (Mme Decobecq) dans les locaux du CPAS, plus précisément au 12 Place de la Station à 7911 FRASNES-LEZ- ANVAING. Le Président du CPAS est Monsieur Valéry GOSSELAIN et le Directeur Général est Monsieur Ronald HUIN.

Le service doit répondre aux normes de l’Arrêté du 27 février 2003 du Gouvernement de la Communauté Française, portant sur la réglementation générale des milieux d’accueil des enfants de 0 à 6 ans ; mais également à l’Arrêté du 17 décembre 2003 du Gouvernement de la Communauté Française, fixant le Code de Qualité de l’accueil.

1. Présentation du service :

Le service d’accueillantes est actuellement agréé pour 29 accueillantes qui exercent leur activité obligatoirement dans la commune de Frasnes-lez-Anvaing. Les accueillantes s’occupent d’enfants de 0 à 6 ans, chez elles du lundi au vendredi, selon leurs horaires bien définis.

Cependant, les heures d’ouverture des accueillantes essayent de répondre au mieux aux besoins des parents qui travaillent, qui sont en recherche d’emploi ou autre.

Actuellement, le service comporte 18 accueillantes. Elles sont agréées pour 3 ou 4 enfants temps plein mais ne peuvent accueillir plus de 5 enfants simultanément ; tout en tenant compte de leurs propres enfants de moins de 3 ans.

« Aux p’tits dieux des Monts » est un service qui est géré actuellement par une assistante sociale, Madame Decobecq Caroline (responsable de service).

Elle peut répondre à vos questions, vos inquiétudes, … durant les permanences le jeudi de 8h30 et 11h30 et le vendredi de 13h00 à 16h00) ou sur rendez-vous. Vous pouvez la contacter au 069/78.98.81 ou au 0491.95.57.22, par e-mail à l’adresse one@cpas-frasnes.be

1. Les missions, les objectifs.
	1. L’accès au service.

Le service évite toute forme de discrimination socioculturelle, raciale, socio-économique, … à l’encontre des personnes qui demandent un accueil pour leur enfant.

Cependant, si vous éprouvez des difficultés dans l’aspect financier de l’accueil, l’assistante sociale du service peut examiner votre situation financière, suite à votre demande, et trouver des possibilités pour garantir la continuité de l’accueil de votre enfant.

Le service porte une attention particulière à organiser une rencontre avec les familles au moins un mois. Ce moment abordera point par point le règlement d’ordre intérieur mais aussi le projet d’accueil. La famille pourra ainsi poser toutes ses questions et bien savoir les tenants et aboutissants de la collaboration mise en place autour de l’accueil de leur enfant mais aussi les besoins de chacun.

* 1. Les principes psychopédagogiques et l’organisation des activités.

a. Le milieu d’accueil.

En règle générale, l’accueillante exerce son activité à son domicile. Une enquête sociale est réalisée, par l’assistante sociale du service, pour chaque nouvelle accueillante.

Lors de cette enquête, tout ce qui concerne la sécurité est contrôlé (basé sur le décret infrastructure de l’ONE) ; tant en ce qui concerne l’intérieur que l’extérieur de l’habitat.

Toutes les modifications concernant les aménagements doivent être réalisées avant l’entrée en fonction de l’accueillante.

Outre cela, le domicile de l’accueillante doit également répondre aux normes incendie. À cet effet, les accueillantes ont suivi une formation sur le maniement de l’extincteur et les attitudes à adopter face aux différentes formes d’incendie. Elles reçoivent du service un extincteur, qui est contrôlé annuellement par une firme extérieure au service.

L’accueillante reçoit du service le matériel de puériculture : chaises hautes, lits, parc, … Ce matériel doit répondre aux normes de sécurité ONE, être propre et neuf. Le cas échéant il est renouvelé.

Tout ce qui est jeux et matériel mis à disposition des enfants est fourni par l’accueillante, tant pour l’intérieur que pour l’extérieur du logement de celle-ci. Elle veille au respect des normes de sécurité, d’hygiène, à la diversité mais aussi à l’adéquation du jeu par rapport à l’âge de l’enfant. Généralement, il y a une sorte de tournante dans les jeux pour que les enfants puissent redécouvrir le jeu sous un tout autre aspect, en fonction de leur évolution…

b. L’enfant est une personne.

Chaque enfant s’épanouit dans les activités et le milieu d’accueil selon son propre rythme. Les accueillantes accompagnent les enfants dans leur chemin de découverte et d’apprentissage en leur fournissant du matériel adapté à leurs âges et leurs capacités et besoins.

Chaque enfant peut s’exprimer librement, par les jeux, la musique, la parole, … Cela lui permet aussi d’apprendre la vie en groupe tout en apprenant à devenir autonome, solidaire et respectueux des autres. Chaque enfant choisit le jeu avec lequel il veut se divertir. Cela lui permet de s’exprimer et de prendre des initiatives.

Les activités (bricolage, chant, histoire, marionnettes, construction, …) sont orientées en ce sens. Si un enfant ne souhaite pas participer à une activité (ou pas à la totalité de celle-ci), c’est son choix et son droit. L'espace est suffisamment agencé pour qu'il puisse s'isoler en cas d'envie et/ou de besoin différent de celui proposé par l’accueillante.

De plus, l’accueillante ne sait pas réaliser les mêmes activités avec tous les enfants, étant donné que les âges sont différents. Lors des bricolages, les plus petits seront incités à regarder, à toucher, à entendre les mots et les actes posés par les plus grands. Ainsi, tout le monde participe selon ses capacités.

Toute la relation entre le petit de moins de 3 ans et le grand de plus de 3 ans s’articulera autour du partage de connaissances et du partage dans le jeu. Les plus grands enfants peuvent aussi raconter à leur manière une histoire aux plus petits. Un grand peut raconter ce qu’il vit à l’école, ce qu’il a appris. Les grands enfants ont une place active et participative importante dans un milieu d’accueil où la majorité des enfants en accueil aura moins de 3 ans.

La mixité d’âge entraine des interactions extrêmement riches entre les enfants. Cela permettra, par exemple, à un enfant proche de la rentrée scolaire de comprendre tout ce qu’on peut faire à l’école. Un tout grand peut mimer comment on tient son couvert pour manger. Il peut aider à mettre la table, donner les petits jeux au bébé et tant d’autres choses.

Bien entendu, le type d’accueil nécessite une adaptation du milieu d’accueil tant dans les jeux mis à disposition qu’au niveau de l’organisation proprement dit d’une journée d’accueil.

Dans cette réflexion au quotidien, nous mettons en avant l’importance du respect du rythme de chaque enfant pendant cette période de construction de son identité. C’est la raison pour laquelle l’accueillante veillera à s’adapter à chaque enfant qu’elle aura en accueil, à réfléchir à son organisation dans l’espace, le temps et dans la dynamique proposée à chaque enfant, pour que chacun puisse d’être reconnu et respecté pour lui-même, à son rythme à différents niveaux : repas, sommeil, jeu, interactions, ...

L’acquisition de la propreté est aussi un enjeu qui doit faire l’objet d’une discussion entre l’accueillante et la famille. L’enfant est-il prêt à aborder cette étape ? Ce n’est pas l’adulte qui décide si oui ou non un enfant est prêt. C’est l’enfant lui-même qui nous montrera s’il a les prédispositions pour entamer cette nouvelle étape. D’ailleurs l’accueillante possède chez elle une brochure à prêter aux familles sur ce sujet. En effet, le passage du lange au petit pot est une acquisition, non un apprentissage. Il s’agit d’un enjeu du vécu corporel et affectif de l’enfant.

Ce processus d’individuation, dont la sécurité affective est centrale, va permettre à l’enfant, vers 2 ans, d’initier son propre processus de socialisation en douceur. C’est alors le moment où l’accueillante et la famille pourront aborder avec l’enfant son passage prochain à l’école maternelle. Toute une préparation se fera aussi chez l’accueillante. D’ailleurs si la proximité géographique et le temps le permettent, l’accueillante pourra montrer à l’enfant où il ira à l’école pour débuter la familiarisation avec ce nouveau lieu de vie. Un travail de transition peut aussi s’opérer dans les derniers jours d’accueil…

L’espace à l’extérieur d’une accueillante est aménagé et sécurisé pour permettre aux enfants d’évoluer en toute quiétude. Les lieux doivent être propres, délimités, sécurisés. Les plans d’eau et animaux de compagnie sont l’objet de mesures de sécurité plus précises.

L’accueillante communique avec les enfants, leur explique les activités, … Elle règle les petits conflits qui peuvent survenir. Elle en discute également avec les parents afin d’amener ensemble des pistes de réflexions.

Une attention toute particulière est accordée à l’intégration harmonieuse d’enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence. Si votre enfant présente un handicap, nous sollicitons votre collaboration pour nous expliquer au mieux la manière de gérer celui-ci et le matériel adapté nécessaire, le tout dans l'intérêt de l'enfant. Cet accueil est soumis à l’accord du médecin de la consultation mais aussi du conseiller pédiatre de l’ONE. Un certificat médical doit être fourni par le médecin de l’enfant stipulant qu’il peut fréquenter un milieu d’accueil.

L’ensemble des accueillantes est formé en la matière et le service d'aide précoce ou « *SIMMA* » peut être contacté. Bien sûr, l'accueillante et l'assistante sociale peuvent faire appel au travailleur médico-social de l’ONE ou au médecin de la consultation du nourrisson pour des renseignements ou autre.

* 1. La familiarisation.

La familiarisation consiste en des présences de votre enfant chez l’accueillante dans le mois qui précède l’entrée définitive de l’enfant dans son nouveau milieu d’accueil. Cela permet de faciliter la qualité des contacts et des relations entre l’accueillante et l’enfant, tout comme entre l’accueillante et les parents mais aussi entre les enfants eux-mêmes.

Cette période est imposée par le service. Cependant libre choix est laissé aux accueillantes concernant l’organisation de cette période.

Dans un premier temps, vous serez amené à être présents avec votre enfant. Cela permettra à l’accueillante de faire connaissance avec vous, avec lui et inversement. Vous pourrez l’informer des habitudes alimentaires, de sommeil, de jeux, … de votre enfant et créer une relation de confiance. Ces moments sont gratuits et se font sur rendez-vous avec l’accueillante.

Dans un second temps, l’enfant restera seul chez l’accueillante. Ce sera l’occasion pour elle de pouvoir lui donner un repas ou de le mettre à la sieste. Ce temps de présence pourra être réduit (1 heure ou 2) et ensuite évoluer (une demi-journée). Ces moments-là seront payants car l’accueillante assumera seule la surveillance de votre enfant.

Cette période permet aussi aux enfants déjà présents chez l’accueillante de faire connaissance avec leur futur copain.

Nous attirons votre attention sur le doudou qui reste le lien symbolique entre vous et votre enfant. Néanmoins, que votre enfant possède ou non un doudou, vous pouvez lui laisser un vêtement avec votre odeur ; cela pourra le rassurer.

« Ce qui rassure l’enfant et les adultes c’est ce qui est familier dans le sens habituel, connu. Pour instaurer ce statut de repères à des éléments (personnes, objets, environnement, rythme, …), il est indispensable que l’enfant puisse les rencontrer de manière régulière. On sait que si l’enfant se sent en sécurité, il peut alors utiliser son énergie pour s’orienter vers d’autres buts tels que découvrir les autres, le monde, les objets qui l’entourent, … »[[1]](#footnote-1)

* 1. Une vie saine.

L’habitation de l’accueillante doit être propre, saine, chauffée, aérée, et sécurisée. À cet effet, les accueillantes reçoivent régulièrement des brochures sur ces différents sujets. Jouets et mobilier font l’objet d’une désinfection hebdomadaire. Bien entendu, si une maladie contagieuse se déclare, la désinfection est systématique.

Chaque accueillante propose une nourriture variée et équilibrée, adaptée à l'âge de l'enfant. Elle prépare quotidiennement les repas et goûters pour les enfants (mixés ou en morceaux). Elle privilégie souvent les légumes et fruits de saison. Chez certaines accueillantes, les menus de la semaine sont affichés voir notés dans le cahier de communication.

Pour une bonne organisation mais surtout pour les repères et le bien-être de l’enfant, il vous est demandé de ne pas venir déposer ou rechercher votre enfant au moment des repas. Mais également en ce qui concerne les siestes.

Si votre enfant arrive après le moment du repas, il devra avoir mangé. Nous interdisons à l'accueillante de réchauffer un plat apporté par vos soins. De même, si un enfant part avant le goûter, c’est chez lui qu’il goûtera. En effet, l'hygiène, le sommeil et les rythmes alimentaires doivent être respectés pour le bien de l’enfant mais aussi celui de la collectivité.

En ce qui concerne la poudre de lait, le lait de suite mais aussi toute préparation spécifique à un enfant présentant une allergie au gluten, au lait de vache, … Vous devez fournir ces éléments à l’accueillante. Cette préparation doit être une préparation industrielle contenue dans un emballage hermétique. L’ONE interdit aux parents d’apporter un repas préparé par leurs soins.

Les animaux ne seront pas en contact avec les enfants (même si cela paraît plus difficile en milieu rural) et pour que les enfants puissent jouer, découvrir, … dans les jardins, cours, … nous obligeons la sécurité par des barrières, des clôtures, …

* 1. La santé en collectivité.

Il est possible que la santé de votre enfant nécessite une consultation rapide d'un médecin ou au moins l'administration d'un antipyrétique. L'accueillante ne peut le décider de son propre chef. Elle vous contacte et c'est seulement avec votre autorisation expresse et motivée qu’elle téléphonera au médecin pour votre enfant. Les frais seront bien entendu à votre charge.

L'accueillante ne donnera aucun médicament sans prescription médicale. Seul le Perdolan suppo déroge à cette règle. Veuillez noter qu’il est demandé que le sac de change contienne également un thermomètre adapté à l’enfant ainsi que du Perdolan suppo. Veillez à ce que celui-ci soit adapté au poids de votre enfant et veillez aussi à la date limite d’utilisation.

Nous attirons aussi votre attention sur votre propre santé et sur l'impact que cela peut avoir sur la collectivité. Si vous êtes malades, nous vous suggérons d'éviter le milieu d'accueil, dans le but de préserver la collectivité.

Le carnet de santé doit impérativement se trouver dans le sac de change de l’enfant. Cela permet à l’accueillante d’être informée du suivi de la vaccination. L’assistante sociale, quant à elle, vérifie la présence de ce dernier dans le sac. Il constitue LE document de liaison entre les différents intervenants médicaux, en cas de besoin. N’oubliez pas que si votre enfant doit être hospitalisé pour un problème médical urgent, l’accueillante ne peut l’accompagner. Seul ce carnet de santé peut parler pour lui et aider les médecins à prendre les bonnes décisions pour votre enfant.

* 1. L’accueillante est une professionnelle.

Nous organisons deux types de formation pour les accueillantes :

* Une formation **initiale** et **préalable** des candidates accueillantes quelle que soit la qualification de base de celles-ci. Cette formation peut être suivie à l'école de Promotion Sociale, au Forem, à la Foclam, … et comprend des cours de législation, déontologie, secret professionnel, diététique, soins et hygiène, ….
* Une formation **continuée** destinée aux accueillantes déjà en service.

Les objectifs de toutes les formations sont le développement des compétences, l’amélioration constante des pratiques et la professionnalisation du personnel. L’accent est mis sur la pédagogie active où les accueillantes sont impliquées à part entière dans le processus de formation : choix des formations, échange sur les pratiques et les difficultés, travail à l’élaboration d’un plan d’action, évaluations des pistes, mise en pratique des thèmes abordés, …

L’assistante sociale se rend régulièrement chez les accueillantes afin de les accompagner et de les superviser dans la qualité de l’accueil. Ces moments sont des moments de partenariat, de collaboration autour d’un objectif commun : proposer un service de qualité pour le bien-être de l’enfant.

Outre cela, le développement de l'enfant et son évolution psychomotrice font souvent l'objet de formations pour les accueillantes. Ces formations sont dispensées par des spécialistes (exemple : la diététique, les allergies, la gestion du stress et des émotions, les contes pour enfants, ...).

Suite aux formations, des réunions sont organisées avec les accueillantes. Cela permet de donner une continuité aux formations.

Cependant, bon nombre d’autres sujets sont abordés en réunion et ces moments sont souvent basés sur l’échange de leurs savoirs (savoir, savoir-être, savoir-faire). Les thèmes se définissent en cours d’année, selon les demandes émises par les accueillantes elles-mêmes.

L’assistante sociale suit aussi une formation en cours d’emploi. Ces formations s’orientent autour de sujets ou problématiques liés à leur fonction telles que la gestion d’équipe, l’utilisation de l’outil informatique, la notion de bientraitance et de l’accompagnement sur le terrain, …

* 1. La relation de confiance.

Pour un accueil de qualité, la confiance entre l’accueillante et les parents est primordial. Cela permet un dialogue, une écoute, un échange d’informations nécessaires au bien-être de l’enfant. Si vous ne vous sentez pas en confiance, votre enfant le ressentira et l’accueil risque d’être désagréable tant pour lui que pour vous et pour l’accueillante.

À cet effet, n’oubliez pas que l’accueillante et l’assistante sociale du service sont présentes pour tout type de différent qui pourrait subvenir.

1. Elaboration du projet d’accueil

Ce projet d’accueil a été réalisée et mise en place par les accueillantes et l’assistante sociale dans le but de d’avantage faire connaître le service mais aussi pour aider les parents à mieux connaître ce type de milieu d’accueil.

Nous espérons que cette présentation a pu répondre à vos questions. Cependant, nous restons à votre disposition pour plus amples informations. Si besoin, n’hésitez pas à formuler une remarque, question dans l’encadré en fin de document. Nous reviendrons vers vous au plus vite et utiliserons ceci comme support dans l’amélioration de la rédaction du présent document.

Fait à Frasnes-lez-Anvaing, le 19/12/2018

|  |  |
| --- | --- |
| Le Directeur Général,R. Huin | Le Président,V. Gosselain |

1. FRAJE ASBL – Carine Lesage et Marie Masson « la période de familiarisation » 2005, page 2 [↑](#footnote-ref-1)